



# UE | MERCOSUR

## Accord commercial



Une multitude d'opportunités pour les entreprises et exportateurs français

### ■ L'accord commercial entre l'UE et le Mercosur permettra :

- Aux entreprises et PME françaises d'exporter plus facilement vers les pays du Mercosur
- Aux entreprises françaises de vendre leurs services plus facilement et à moindre coût
- Aux producteurs français de produits industriels et alimentaires et aux agriculteurs français d'exporter davantage
- Aux produits français de se vendre mieux et à des prix plus élevés

### ■ L'importance des échanges commerciaux pour l'économie française

1. 3,97 millions d'emplois français dépendent des exportations de la France et de l'UE vers le monde \*
2. Cela représente un emploi sur huit
3. Plus de 96 000 emplois français dépendent des exportations vers les pays du Mercosur
4. Plus de 3 000 entreprises françaises exportent vers les pays du Mercosur

### ■ La France et le Mercosur entretiennent déjà des relations commerciales étroites<sup>1</sup>

- 1,8 milliard d'euros : l'excédent commercial de la France avec le Mercosur
- 5,6 milliards d'euros : la valeur des exportations françaises vers le Mercosur
- 3,8 milliards d'euros : la valeur des importations françaises en provenance du Mercosur



### Des droits de douane réduits ou nuls, des exportations plus nombreuses et moins chères

L'accord éliminera les droits de douane sur 91 % des produits, ce qui profitera à la quasi-totalité des exportations françaises.

Secteur	Valeur des exportations (2023, en euros)	Nombre d'emplois en France	Droits de douane en application aujourd'hui	Droits de douane prévus par l'accord
Machines et matériel électrique	1,13 milliard	221 000	14-20 %	Les droits de douane seront progressivement supprimés pour la plupart des produits
Matériel de transport	1,53 milliard	187 000	14-35 %	Les droits de douane seront progressivement supprimés pour la plupart des produits

Instruments et appareils d'optique, médico-chirurgicaux, de mesure et de photographie	233,7 millions	97 000	14-18 %	0 %
Produits en plastique et en caoutchouc	333 millions	17 000	14-18 %	0 %
Produits chimiques et pharmaceutiques	1,6 milliard	164 000	14-18 %	0 %

1. La valeur de ces biens est calculée à partir de 2023. Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le présent document datent de 2022.

2. \* Comprend les emplois français soutenus par les exportations vers les pays extérieurs à l'UE et les emplois liés aux exportations des autres pays de l'UE vers le monde.



## De nouvelles opportunités pour les agriculteurs français

Actuellement, les produits agroalimentaires, un secteur où la France est très compétitive, ne représentent que 5 % des exportations totales de l'UE vers le Mercosur, en raison des tarifs prohibitifs et des autres restrictions auxquels ces produits sont soumis dans les pays du Mercosur.

À l'heure actuelle, les droits de douane du Mercosur, qui peuvent atteindre **55 %** sur les produits agroalimentaires de l'UE, ont pour effet de fermer le marché aux produits de l'UE.

L'accord commercial UE-Mercosur abolira ces droits de douane, ce qui permettra aux agriculteurs français d'augmenter leurs exportations vers cette région.

Secteur	Valeurs des exportations (2023, en euros)	Nombre d'emplois en France	Droits de douane en application aujourd'hui	Droits de douane prévus par l'accord
Total agroalimentaire	303 millions	703 000	27-55 %	Réduits, jusqu'à 0 % pour certains produits
Vin	60,8 millions	23 200	Jusqu'à 35 %	0 %
Chocolats et confiseries	9,8 millions	19 000	20 %	0 %



## Protéger les « indications géographiques » françaises dans le Mercosur

L'accord entre l'UE et le Mercosur est le plus important jamais conclu par l'UE en matière de protection des « indications géographiques » traditionnelles des produits alimentaires et des boissons de l'UE. Il protégera quelque 350 produits alimentaires et boissons de l'UE contre les imitations dans les pays du Mercosur. Cela permettra de vendre davantage de produits français à des prix plus élevés.

Le prix de vente des produits protégés par une indication géographique est entre 2 et 3 fois plus élevé que celui des produits ordinaires.

### 63 produits français sont protégés par l'accord UE-Mercosur :

Beurre de Poitou-Charentes ;  
Beurre des Charentes ; Beurre des Deux-Sèvres  
Bleu d'Auvergne  
Bœuf de Charolles  
Brie de Meaux  
Brillat-Savarin  
Camembert de Normandie  
Canard à foie gras du Sud-Ouest (Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy)  
Cantal ; fourme de Cantal ; cantalet  
Chaource  
Comté  
Emmental de Savoie  
Époisses  
Génisse Fleur d'Aubrac  
Gruyère  
Huile essentielle de lavande de Haute-Provence / Essence de lavande de Haute-Provence  
Huîtres Marennes Oléron

Jambon de Bayonne  
Livarot  
Pont-l'Évêque  
Pruneaux d'Agen  
Reblochon / Reblochon de Savoie  
Riz de Camargue  
Roquefort  
Sainte-Maure de Touraine  
Saint-Marcellin  
Selles-sur-Cher  
Soumaintrain  
Alsace / Vin d'Alsace  
Anjou  
Beaujolais  
Bordeaux  
Bourgogne  
Cahors  
Chablis  
Champagne  
Châteauneuf-du-Pape  
Côtes de Provence  
Côtes du Rhône  
Côtes du Roussillon  
Fronton  
Graves  
Irouléguy

Languedoc  
Madiran  
Margaux  
Médoc  
Pauillac  
Pays d'Oc  
Pessac-Léognan  
Pomerol  
Pommard  
Romanée-Conti  
Saint-Émilion  
Saint-Estèphe  
Saint-Julien  
Sauternes  
Touraine  
Val de Loire  
Armagnac  
Calvados  
Cognac  
Rhum de Guadeloupe  
Rhum de la Martinique



## Soutenir les agriculteurs français en cas de perturbations du marché

Des mesures importantes seront mises en place pour protéger les intérêts des agriculteurs français :

1. Une limite maximale (quota) sera fixée pour la quantité de produits agroalimentaires importés du Mercosur qui bénéficieront de droits de douane réduits :
  - 99 000 tonnes pour la viande bovine : cela correspond à 1,6 % de la production totale de l'UE.
  - 25 000 tonnes de viande porcine : c'est-à-dire 0,1 % de la production totale de l'UE.
  - 180 000 tonnes pour la volaille : 1,4 % de la production totale de l'UE par an.
2. L'accord comprend une clause de sauvegarde destinée à protéger les agriculteurs de l'UE contre toute augmentation soudaine des importations en provenance du Mercosur. C'est la première fois qu'une telle mesure est incluse dans un accord commercial de l'UE et elle s'applique même aux produits dont les importations sont déjà limitées par un quota.
3. En outre, la Commission est prête à aider les agriculteurs dans le cas improbable d'une perturbation importante du marché liée à l'accord.
4. Les normes européennes élevées qui protègent les consommateurs de l'UE ne seront en aucun cas compromises : tous les produits du Mercosur doivent respecter les normes strictes de l'UE en matière de sécurité alimentaire. Des engagements forts en matière de durabilité s'appliquent de la même manière aux producteurs des deux régions.



## Il sera plus facile et moins coûteux de fournir des services dans les pays du Mercosur

Les exportations françaises de services vers les pays du Mercosur représentent 2,9 milliards d'euros par an. La France et le Mercosur exportent de nombreux services l'un vers l'autre.

En 2022, les services des catégories suivantes ont été exportés de la France vers le Mercosur :

- Services aux entreprises : 838 millions d'euros
- Droits d'auteurs pour l'utilisation de la propriété intellectuelle : 243 millions d'euros
- Tourisme : 224 millions d'euros
- Transport : 905 millions d'euros

L'accord ouvrira davantage le marché des services dans les pays du Mercosur dans des secteurs tels que les suivants :

- Services financiers
- Services postaux et de messagerie
- Télécommunications
- Transport
- Commerce numérique
- Environnement



## Aider les petites entreprises françaises à exporter davantage vers le Mercosur

96 % des exportateurs français sont des petites entreprises. Ces entreprises éprouvent souvent des difficultés à exporter en dehors de l'UE, car cela entraîne des coûts et des procédures administratives supplémentaires. L'accord UE-Mercosur changera cela et ouvrira de grandes perspectives aux petites entreprises. L'accord :

- Réduira les coûts pour les entreprises en éliminant les droits de douane et en simplifiant les procédures douanières
- Allégera la charge administrative en simplifiant la certification des produits destinés à la vente locale
- Offrira aux entreprises de meilleures chances de soumissionner pour les marchés publics en améliorant l'accès à l'information
- Fournira aux entreprises une aide supplémentaire grâce aux coordinateurs pour les petites entreprises
- Ouvrira de nouvelles possibilités aux entreprises grâce à des informations en ligne sur la manière de faire des affaires dans les pays du Mercosur.



## L'accord UE-Mercosur et la compétitivité des entreprises françaises

L'accord commercial UE-Mercosur devrait renforcer la compétitivité des entreprises françaises dans des secteurs stratégiques clés, conformément aux recommandations du rapport de Mario Draghi.

Par exemple, les droits de douane applicables à l'industrie aérospatiale seront progressivement supprimés pour la plupart des produits, ce qui favorisera les exportations de la France vers les pays du Mercosur (exportations qui représentaient déjà 1,5 milliard d'euros en 2023) et leur permettra de rivaliser avec d'autres acteurs mondiaux.

L'accord renforcera également la compétitivité des entreprises françaises du secteur automobile en offrant de nouvelles possibilités d'exportation de véhicules et de pièces automobiles vers les pays du Mercosur.

L'accord renforcera la compétitivité des produits agricoles français en éliminant les droits de douane sur une série de produits, dont le vin, qui représentait déjà plus de 60 millions d'euros d'exportations françaises vers les pays du Mercosur en 2023. Il protégera également les indications géographiques de plusieurs produits agricoles français, tels que le fromage et le vin, ce qui contribuera à accroître leur valeur et leur compétitivité sur le marché du Mercosur.

En outre, l'accord offrira de nouvelles possibilités aux exportateurs français de produits agricoles, tels que la volaille et la viande bovine, qui bénéficieront d'une réduction des droits de douane et d'un meilleur accès au marché des pays du Mercosur.

